

GAM - Lettre FFGym n°2 - Mai 2021

Aménagements de la règlementation technique pour le Championnat de France Élite

1. Qualification pour le C2

Tous les gymnastes Junior U16 – Junior U 18 - Senior qui ont concouru au C1 sont qualifiés pour le C2.

2. Saut supplémentaire

- ✓ Reconnaissance d'un nouveau saut en catégorie Espoir : Lune salto avant tendu avec ½ tour avec un tremplin.
- ✓ Valeur attribuée = 9 points.
- ✓ Ce saut est autorisé sur demande préalable (comme le Kasamatsu ou le Yurchenko en double vrille).
- ✓ Une vidéo doit également être transmise dans les quinze jours avant la compétition, avec réalisation dans les conditions compétitives pour ces sauts.
- ✓ Les fiches de demande sont à remplir la veille de la compétition lors de l'entrainement sur le plateau et à remettre au directeur de la compétition.

3. Tapis additionnels

- ✓ Tapis de réception de 10 cm autorisé sans pénalité, sur autorisation préalable du DHN :
 - Pour les éléments de valeur E en sorties aux anneaux / barres parallèles / barre fixe ;
 - Au sol, un seul tapis autorisé pour une difficulté de valeur E minimum. Le tapis doit être retiré après le départ de la nouvelle diagonale;
 - Au saut, tapis autorisé à partir de 5,2 points en note D.
- ✓ Les fiches de demande sont à remplir la veille de la compétition lors de l'entrainement sur le plateau et à remettre au directeur de la compétition.